



PARTICIPER AU CONCOURS DES “VILLES ET VILLAGES FLEURIS”

Le Comité Départemental du Tourisme Haute Bretagne Ille-et-Vilaine organise le **Concours départemental des “Villes et Villages fleuris”**. Le concours consiste à sélectionner des communes susceptibles d'obtenir une première fleur et à bénéficier ainsi du label “Villes et Villages Fleuris”.

■ Objectifs

Promouvoir et encourager toute action en faveur du développement des espaces verts, de l'amélioration du cadre de vie des communes et de l'image de la destination Haute Bretagne.

■ Prestations proposées

Conseils auprès des communes.

Suivi annuel des communes par le CDT.

Fiches conseils en téléchargement sur le site internet du CDT (rubrique Espace Pro).

Organisation de réunions d'information et de conseils avec l'intervention d'experts.

Rôle de coordination et d'organisation du concours départemental, en lien avec le jury, le Conseil général, les communes inscrites... (passage du jury en juillet, organisation de la remise des prix du Palmarès départemental en octobre).

Proposition, par le CDT auprès du Comité Régional du Tourisme, des communes pour l'obtention de la 1^{ère} fleur.

■ Bénéficiaires

Les communes d'Ille-et-Vilaine.

■ Conditions et tarifs

Être inscrit au Concours et respecter les critères.

L'inscription au concours est volontaire et à la libre initiative des communes (avril/mai).

Conseils personnalisés aux communes par le jury départemental sur la base d'un forfait d'une demi-journée, pris en charge par le CDT.

Votre interlocuteur au CDT :

Valérie Potrel

Tél. 02 99 78 47 49 | v.potrel@bretagne35.com

www.bretagne35.com

